

LA RENAISSANCE

JOURNAL POLITIQUE

ABONNEMENTS

Un An. 10 fr.
Six Mois. 5 »
ENVOI FRANCO PAR LA POSTE
Etranger. Port en sus

ADMINISTRATION

Tout ce qui concerne l'Administration
Abonnements, Articles d'argent
Doit être adressé à M. A. ALRICY
Imprimerie Labaume, cours Lafayette, 5

RÉDACTION

Adresser les communications
A M. COSTE-LABAUME, Directeur
Cours Lafayette, 5, Lyon
LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

ANNONCES

Fermier général : V. FOURNIER
Directeur de l'AGENCE DE PUBLICITÉ
Rue Confort, n° 14
LYON

FRANC PARLER

Nous voici à l'époque du « retrempage ». Sénateurs et députés « se retrempent dans le sein de leurs électeurs. »

Que sortira-t-il de cette immersion d'un nouveau genre? Nous ne le savons guère : mais ce que nous voudrions qu'il en sortît, nous le savons bien.

Il serait fort à désirer que nos élus de tous degrés rapportassent de leurs vacances pascales l'esprit de direction et de suite, la méthode d'ensemble qui ont manqué jusqu'à ce jour aux travaux parlementaires et, surtout aux décisions ministérielles.

Les débuts du gouvernement républicain, — à quoi bon se dissimuler ses fautes? — l'inauguration de l'harmonie des pouvoirs, ont été marqués, en effet, par une confusion regrettable et par une sorte de cacophonie parlementaire.

Cela manquait de chef d'orchestre. Chacun tirait de son côté, chacun soufflait dans son instrument sans s'inquiéter du voisin, de sorte qu'avec des exécutants pleins de bonne volonté et d'ardeur, on nous a fait entendre trop souvent des pots-pourris dépourvus de charme, de justesse et de mesure.

Et cependant, nous le répétons, tous avaient grande envie de bien faire et débordaient de zèle. Ministres, sénateurs, députés, arrivaient avec les meilleures intentions, d'excellentes idées, de brillants projets.

Pourquoi la plupart de ces idées, de ces intentions et de ces projets se sont-ils noyés, éparpillés, dès le début, dans l'hésitation, l'indécision et souvent aussi la maladresse?

Parce que, nous ne saurions trop le dire, le Cabinet et les Chambres avaient négligé de mettre leurs instruments d'accord, avaient oublié cette précaution indispensable de dresser un programme d'ensemble que l'on mettrait méthodiquement à exécution.

Prenons la question des épurations, par exemple.

Etait-il bien difficile d'établir un plan de réorganisation administrative et judiciaire, de préparer un mouvement complet et définitif qui nous eût débarrassés, une fois pour toutes, des fonctionnaires hostiles à la République, en leur substituant des serviteurs dévoués?

Au lieu de cette mesure générale et d'ordre public, facile à motiver par un considérant en quatre lignes, nous voyons chaque ministre faire son petit travail dans son petit coin, avec son petit secrétaire.

Tous les matins l'*Officiel* nous apporte sa tranche, sa lichette de révocations, de mises en disponibilité et de mutations : quatre sous-préfets par-ci, trois procureurs par-là, une demi-douzaine de juges de paix d'un autre côté. Il y en aura pour un moment, et, chose singulière, le ministère n'a pas même le bénéfice de cette modération qui ne lui permet de dévorer qu'à petites bouchées les créatures de l'ordre moral.

On crie pour quatre victimes autant et plus qu'on crierait pour trente mille. Procureurs, sous-préfets ou juges, rendus à leur famille, se paient tous individuellement leur petite manifestation, écrivent chacun leur lettre vinaigrée au garde des sceaux ou au ministre, la font reproduire par tous les journaux conservateurs, et il n'est pas mince substitut ou maigre fonctionnaire qui ne se croie

obligé de soulever l'opinion publique, parce qu'on lui a retiré mille écus de traitement.

N'avons-nous pas vu l'autre jour, un M. Marion, qui fut le factotum du préfet Ducros, menacer le gouvernement d'une réclamation judiciaire?

C'est renversant, et si le cabinet montrant plus de fermeté, avait, du même coup, rendu ces jolis messieurs à la vie privée, il y a beau temps que nous n'entendrions plus parler de leurs criaileries, non plus que de leurs impertinences.

Et partout, malheureusement, on rencontre les mêmes preuves d'indécision et de faiblesse, suivies naturellement des mêmes effets.

Il ne suffit pas de dire et de répéter, comme on le fait trop souvent à la tribune : « Nous sommes un gouvernement fort », il faut encore le montrer par de la virilité, de l'énergie et de la netteté dans la conduite des affaires.

Quand un projet n'est pas étudié, n'est pas mûr, laissez-le de côté, mais ne commencez jamais une chose sans la mener à bonne fin.

Le système des ajournements, des renvois, des remises, constitue autant de moyens dilatoires à l'usage des mauvais plaideurs, mieux faits pour compromettre une bonne cause que pour la servir.

On l'a bien vu avec la préfecture de police, avec le retour à Paris, et on le verra encore avec bien d'autres choses, si nos représentants et nos ministres persistent à louvoyer, à tâtonner, à s'égarer au milieu de mille broussailles, au lieu de suivre une voie nette, tracée par une volonté ferme et une direction sûre.

Puisque nous sommes au moment des contritions parfaites et des états de grâce, espérons que la Chambre, le Sénat et le Cabinet en prendront leur bonne part, et qu'ils nous donneront après Pâques, le spectacle d'une Résurrection nécessaire.

JACQUES BARBIER.

LES ÉLECTIONS

Beaucoup d'abstentionnistes parmi les électeurs appelés, dimanche dernier, à porter leur bulletin dans les urnes. C'est à peine si la moitié ont jugé à propos de remplir leurs devoirs civiques.

Evidemment, cette négligence est regrettable, mais elle est facile à comprendre, étant données les habitudes du tempérament français.

L'électeur français aime la lutte. Là où il n'y a pas de bataille, il n'y a pour lui ni entraînement, ni plaisir. Arborer un chapeau noir, se donner un coup de brosse sur les manches du paletot, faire cinq cents pas pour donner sa voix à un candidat dont le succès est certain, et qui sera nommé par dix mille votants comme par vingt mille, ce n'est pas vraiment la peine.

C'est la faute aux conservateurs, si la journée du 6 avril n'a pas été une glorieuse. Ils avaient déserté le combat à peu près partout. Sur vingt et une circonscriptions où le scrutin était ouvert, deux seulement ont vu un de leurs preux descendre dans la lice. Et leur courage a été si remarquable, qu'ils ont choisi deux terrains où le hasard a concentré leurs amis : la bonne ville de Saint-Nazaire et le huitième arrondissement de Paris.

Peu désireux d'avouer leur impuissance et leur abandon par tout le pays, les porteurs de la réaction font semblant de s'esbaudir d'un scrutin qui leur donne un nouveau coup de pied, déclarant net que la France est lasse du suffrage universel, et que la République périra bientôt, non plus dans l'imbécillité et le sang, mais dans la consommation et l'anémie.

Si ces prophéties sont destinées à mettre un peu de baume sur les plaies toujours

Clitandre. — Un tête-à-tête, que de grâces!...

Arsinoé. — Non, pas de fadeurs. J'ai à vous parler de choses sérieuses.

Clitandre. — Je serai grave comme un protocole.

Arsinoé. — Vous connaissez, Clitandre, la grosse question du moment?

Clitandre. — Il y en a plusieurs, et...

Arsinoé. — Non, il n'y en a qu'une : le pétitionnement!

Clitandre. — C'est vrai, le pétitionnement, j'en ai entendu parler.

Arsinoé. — Quel air indifférent! Vous n'avez donc jamais songé à l'éducation de vos enfants...

Clitandre. — Vous n'ignorez pas, Madame, que je suis célibataire, alors...

Arsinoé. — Alors, la charité chrétienne vous ferait un devoir de songer aux enfants des autres.

Clitandre. — J'y songerai, chère Madame, j'y songerai.

Arsinoé. — Vous savez qu'on veut en faire des monstres d'impitié.

Clitandre. — Pas possible!

Arsinoé. — D'où sortez-vous, Seigneur? Je parie que vous n'avez pas lu seulement le projet de loi de ce Belzébuth Ferry.

Clitandre. — Je croyais qu'il s'appelait Jules... Et que disent ces terribles projets?

Arsinoé. — Ce serait trop long à vous expliquer.

Clitandre. — Les explications avec vous ne sont jamais assez longues.

Arsinoé. — Trop aimable vraiment, et puisque vous êtes en veine de galanterie, vous allez me signer ce papier.

Clitandre. — Qu'est-ce que ce papier... une déclaration? Je vous en signerai cinquante...

FEUILLETON DE LA RENAISSANCE

LES PÉTITIONS

Au Château

La Baronne. — Bonjour, Monseigneur, comment va votre précieuse santé?

Monseigneur. — Pas trop mal, chère baronne, malgré un peu de lourdeur d'estomac...

La Baronne. — Une lourdeur d'estomac!... Jean, Grégoire, Annette, vite du thé, de la char-

treuse, du rhum, pour Monseigneur!

Monseigneur. — Vous êtes trop bonne, cela ne sera rien.

La Baronne. — Je l'espère bien; c'est le carême peut-être qui vous fatigue?

Monseigneur. — Mais non, mais non...

La Baronne. — Je n'ai jamais compris que l'on appliquât les règles de l'abstinence aux pré-

lats qui se sacrifient...

Monseigneur. — Ne devons-nous pas donner l'exemple de toutes les mortifications?

La Baronne. — Pourvu que vos forces n'y succombent pas..., encore un peu de rhum dans

le thé!

Monseigneur. — Merci, merci... Et dites-moi où en est notre grosse affaire?

La Baronne. — Le pétitionnement?

Monseigneur. — Oui.

La Baronne. — Il marche admirablement. J'ai déjà une liste longue comme ça!

Monseigneur. — Merveilleux!

La Baronne. — J'ai commencé par faire signer mes domestiques...

Monseigneur. — Je n'attendais pas moins de votre zèle.

La Baronne. — Tous y ont passé, depuis le cocher jusqu'au dernier marmiton.

Monseigneur. — Quel âge a-t-il?

La Baronne. — Douze ans; il en paraît quinze.

Monseigneur. — Un peu jeune, mais aux âmes bien nées... et après?

La Baronne. — Après, tous les parents de mes domestiques.

Monseigneur. — Voilà qui est mieux, car cette fois, on ne pourra pas accuser votre influence...

La Baronne. — Oh! nous avons laissé tout le monde parfaitement libre; il n'y avait qu'un garde-

chasse qui hésitait, nous l'avons mis à la porte.

Monseigneur. — Très-bien, très-bien! J'aime cette sage discipline.

La Baronne. — Nous ne pouvions pas garder de mécréants à notre service.

Monseigneur. — C'est juste; maintenant dites-moi, tous nos signataires sont bien Français?

La Baronne. — Comment donc! Il n'y a que le cousin du valet de chambre du baron qui est

juif Allemand.

Monseigneur. — Et, où demeure-t-il?

La Baronne. — Je ne sais trop... aux environs de Francfort.

Monseigneur. — Et vous avez envoyé votre pétition là-bas?

La Baronne. — Quelle simplicité... Grégoire connaît parfaitement la signature de son cousin, et...

Monseigneur. — Il l'a... imitée?

La Baronne. — Tout bonnement. Y voyez-vous quelque inconvénient?

Monseigneur. — Mon Dieu... je...

La Baronne. — Quand on agit pour la bonne cause.

Monseigneur. — Sans doute... cependant...

La Baronne. — Et puis, il m'a semblé original de faire pétitionner un juif contre cet horrible

Jules Ferry!

Monseigneur. — En effet, l'idée est ingénieuse. Pourvu qu'il n'aille pas se plaindre?

La Baronne. — Laissez donc! c'est un marchand de lognettes. Je lui ai commandé trois jumelles et deux longues-vues et il consent à tout.

Monseigneur. — Oh! du moment qu'il est prévenu, tous mes scrupules s'évanouissent... Mais, la légalisation?

La Baronne. — Bah! le maire est un peu dans nos eaux; c'est un bon vivant d'ailleurs, et après un excellent dîner, au dessert... il vous légaliserait le paraphe d'un Sarrazin.

Monseigneur. — Vous avez réponse à tout. Continuez cette sainte propagande et le ciel vous bénira.

La Baronne. — Puisse-t-il exterminer surtout cette détestable engeance... Monseigneur, un verre de chartreuse avant de partir.

Monseigneur. — Qui pourrait vous résister?

La Baronne. — Quel grand prélat! J'espère bien qu'un jour on le canonisera!

En Soirée

Clitandre. — Madame me fera-t-elle l'honneur d'accepter...

Arsinoé. — Une valse? Non, il fait trop chaud. Asseyez-vous là plutôt et causons.

saignantes du vaincus des Seize Mai, grand bien leur fasse !

Ils ont beau supputer, d'ici de là, les chiffres des abstentionnistes, y ajouter les bulletins blancs, y ajouter encore les bulletins de complaisance, le public ne prendra jamais au sérieux la démonstration de leur « succès relatif », de leur « victoire indirecte. »

Les ennemis de la République ne sont plus qu'une infime minorité dans toute la France. Ils poussent des cris, à l'instar des combattants d'autrefois pour faire croire à leur grand nombre, mais ils se gardent d'entrer en ligne.

Le suffrage universel n'est pas en débandade, comme ils le prétendent. Il se repose de ses victoires. Il laisse le soin à quelques-uns de ses vaillants tirailleurs de brûler les dernières cartouches pour achever la déroute des fuyards, pendant que les autres dorment tranquillement sur leurs deux oreilles.

Que les conservateurs fassent volte-face ! Qu'à la première occasion ils menacent le pays d'un retour offensif de leurs candidats black-boullés, et ils verront si les électeurs sont prêts à sortir de leur torpeur pour les recevoir à la baïonnette !

Ils donnent l'exemple absolu de l'abstention, et ils n'arguent les républicains de ce que la plupart de ceux-ci les regardent passer « serrant la queue et portant bas l'oreille », sans bouger de place.

Les conservateurs sont tout simplement comiques !

EVÊQUES & JÉSUITES

C'est en définitive pour la protection des jésuites que les évêques de France protestent contre les projets de loi, dont la mise sur le tapis donne actuellement au nom de M. Jules Ferry une popularité retentissante.

L'article 7, qui est le plus restrictif de tous à l'encontre des prétentions cléricales, vise en effet tout particulièrement les fils de Loyola. Ce sont les révérends pères de la rue des Postes et de Vaugirard, qu'il s'agit d'atteindre dans leur accaparement néfaste des jeunes générations.

La faction ultramontaine, qui a provoqué l'expansion des Facultés catholiques, est bien quelque peu la cause de ce que l'Etat a éprouvé le besoin de réagir contre des concessions funestes. Mais l'ennemi dangereux, auquel il importe de faire face avant tout, c'est la congrégation des Jésuites, dont les nombreuses maisons d'enseignement deviennent menaçantes pour les libertés de la société moderne et pour les institutions du pays.

« Halte-là, Messieurs les Jésuites ; rentrez dans vos taupinières, et contentez-vous d'ajouter de nouveaux commentaires à la casuistique d'Escobar. Laissez la jeunesse fréquenter les écoles, où l'histoire et la science ne sont pas dénaturées au profit de la domination sacerdotale ! »

Ainsi parle le premier cabinet homogène du gouvernement républicain.

« Grâce pour les Jésuites ! répondent en chœur tous les vénérables prélats, que la République conserve à sa solde pour le bonheur de ses quarante millions de sujets.

Arsinoé. — Mauvais sujet ! C'est la pétition aux Chambres.

Clitandre. — Une pétition, serviteur ! J'ai juré que je ne mêlerai jamais aux manifestations politiques.

Arsinoé. — Et ce serment est inviolable ?

Clitandre. — Comme la Constitution !

Arsinoé. — Pourtant, s'il y avait une récompense...

Clitandre. — Ah ! si vous parlez de récompense... Seulement je veux connaître d'abord la récompense, voilà mon caractère.

Arsinoé (minaudant). — Vous m'avez parlé jadis d'une boucle de cheveux que...

Clitandre. — Oui, cette boucle parfumée, adorable, qui vint frôler ma joue... comme ça.

Arsinoé. — Imprudent, on nous observe !

Clitandre. — Mais, une boucle de cheveux est-ce assez ?

Arsinoé. — Comment, pas assez !... Prétendriez-vous...

Clitandre. — Songez, Madame, que vous m'exposez à un parjure !

Arsinoé. — Alors, si deux boucles...

Clitandre. — Je voudrais encore mieux que cela...

Arsinoé. — Ah par exemple, non ! Quelque soit mon zèle religieux, je ne consentirai jamais...

Clitandre. — Ne vous effrayez pas, je réclame seulement l'autorisation de cueillir moi-même mon gage...

Arsinoé. — Chez moi !

Clitandre. — Si vous le permettez !

Arsinoé. — Mais vous serez respectueux, au moins ?

Clitandre. — Je vous le jure !

Les Jésuites sont si modestes, si dévoués, si intelligents, si généreux, si patriotiques !... Enlever l'enseignement aux Jésuites, c'est un crime de lèse-nation ! »

Cette tendresse des Evêques pour les Jésuites nous surprend étrangement.

Nous ignorions complètement que les pasteurs de nos diocèses, à l'unanimité, considéraient les internationalistes du Gesu comme les colonnes de l'Eglise et les maîtres indispensables de la jeunesse.

Nous nous étions laissé dire, au contraire, qu'un grand nombre ne dissimulaient point à leur égard une défiance et une aversion sincères.

On attribuait naguère à certains évêques des propos de ce genre :

« Jamais, de mon vivant, les Jésuites ne prendront pied dans mon diocèse ! »

Comment ce peu de sympathie, professé en général par le clergé séculier contre les organisateurs de chapelles privées, a-t-il fait place tout à coup à un excès de dévouement ?

La rivalité du clergé séculier et des Jésuites est facile à comprendre.

Les Jésuites sont insinuants, adroits, audacieux, accapareurs. Ils dédaignent les bourgades, et ne tendent leurs filets que dans les quartiers riches des grandes cités. Partout où ils s'installent, ils enlèvent la meilleure clientèle des paroisses voisines. Ils ont le monopole des belles pécheresses et des grasses aumônes, tandis que les curés ne reçoivent plus que la monnaie de billon et n'ont pas un pauvre de moins à secourir avec leurs troncs à demi vides.

Par instinct, par intérêt autant que par conviction, le prêtre qui baptise, marie et enterre le commun des fidèles, n'aime pas l'espèce de lévite « gandin », qui se réserve la mission agréable de catéchiser, de confesser le grand monde.

Le marchand patenté du coin de rue n'est pas plus furieux contre le déballeur, qui vient étaler à côté de lui ses coupons d'étoffes mirobolantes, avec des réclames charlatanesques.

Le cabotin de province ne peste pas davantage contre l'artiste de Paris en représentation, qui attire la foule et le relègue dans un délaissement dédaigneux par suite d'une comparaison écrasante.

En un mot, Curés et Jésuites passaient jusqu'à ce jour pour être entre eux à peu près comme chiens et chats.

Il est plus que probable que leur esprit d'antagonisme existe toujours. Le moyen le plus sûr, croyons-nous, de faire revivre les lois d'expulsion qui concernent les Jésuites, serait d'en demander l'application au clergé séculier lui-même. Si les trois quarts des curés de France ne votaient pas pour l'interdiction des fils de Loyola, nous voudrions l'aller dire à Rome.

Les curés Cabibel sont plus nombreux qu'on ne pense. Celui-là a le courage de sa propre opinion. Les autres gardent un silence prudent.

Comment nos seigneurs les Evêques, en

Arsinoé. — Et vous me donnerez votre signature !

Clitandre. — Je vous en promets quatre ! Alors, à demain.

Arsinoé. — A demain ! Dieu qui lit dans mon cœur, me pardonnera ce sacrifice pour la bonne cause !

A la Ferme

M. le Curé. — Et cette pétition, Jean-Pierre ?

Jean-Pierre. — La voici, Monsieur le Curé.

M. le Curé. — Comment, et ta signature n'y est pas !

Jean-Pierre. — Non, je n'aime guère signer ce que je ne comprends pas.

M. le Curé. — Tu ne comprends pas que l'on veut démolir la religion, le Christ, la Sainte-Vierge, etc.

Jean-Pierre. — Je n'ai point lu tant d'affaires dans la loi : on n'y parle ni du bon Dieu, ni de la Sainte-Vierge, mais des congrégations non autorisées.

M. le Curé. — Innocent, tu ne saisis pas les sous-entendus...

Jean-Pierre. — Ça c'est vrai, pour les sous-entendus...

M. le Curé. — Et bien, apprends donc qu'il s'agit d'une guerre impie, acharnée, contre...

Jean-Pierre. — Les Jésuites, oui, on m'a dit ça.

M. le Curé. — Les Jésuites d'abord, les autres ensuite. On veut nous exterminer, nous affamer !

Jean-Pierre. — Oh, affamer ! Je croyais pourtant qu'on avait voté des augmentations pour le clergé des paroisses.

M. le Curé. — Où as-tu lu ça, dans de mauvais journaux ?

dépit des dispositions générales de leur clergé, en dépit de leur propre intérêt, entrent-ils donc en campagne pour défendre la cause des Jésuites ?

Pourquoi, au lieu de les accueillir au moins avec une indifférence neutre, s'efforcent-ils de submerger dans les flots d'éloquence sacrée des projets de loi, dont la conséquence immédiate serait de les débarrasser de rivaux importuns, qu'ils sont loin d'avoir en odeur de sainteté ?

Leur conduite est étrange, imprudente et illogique.

Ils s'agitent, ils brandissent leurs crosses sous prétexte de défendre la liberté religieuse qui n'a rien à voir dans l'affaire, et ils ne s'aperçoivent point que ce sont les Jésuites qui les mènent.

Aujourd'hui, samedi saint, ils poussent dans les églises à propos de la chute d'Eve, l'exclamation de joie ci-après, que d'aucuns pourraient trouver égoïste : « O bienheureuse faute, qui nous a mérité un si grand rédempteur ! O felix culpa... ! »

Que ne s'écrient-ils de même : « O bienheureux projets de loi qui nous délivreront de la concurrence et de l'esprit satané des Jésuites ! »

« O felix culpa... Jules Ferry !... »

LE CONSEIL DES TAQUINS

L'année dernière, lorsqu'il s'agit de faire choix de nouveaux juriconsultes pour remplacer les conseillers d'Etat sortants, les oburgations clairvoyantes ne manquèrent pas à M. Dufaure.

On lui fit toucher du doigt, de toutes les façons, le péril qu'il y avait pour le gouvernement de laisser cette forteresse aux ennemis de la République. Rien n'y fit. Le vieux Nestor du parlementarisme crut sauver un état de la société, en redonnant l'investiture aux protégés de M. de Broglie.

Et comme, à quelques exceptions près, ces représentants de l'ordre moral n'ont aucun scrupule de rester en place, quand le pays congédie partout leurs patrons, nous avons le singulier avantage de posséder un aréopage de magistrats, qui se font un malin plaisir de contrecarrer, à tout propos, les efforts que la République fait pour marcher en avant.

Grâce à l'aveuglement de M. Dufaure, grâce à l'aplomb imperturbable dont sont doués les ex-protégés de M. de Broglie, il n'y a rien de changé au palais du quai d'Orsay. On y délibère, on y tranche les conflits administratifs, tout au profit des intérêts conservateurs, absolument comme si le même vent soufflait toujours du côté du Sénat et de l'Élysée.

La République régnant, le Conseil d'Etat réactionnaire couvre de son bouclier les malfaiteurs du Seize Mai, et il laisse frapper par les tribunaux les fonctionnaires du Quatre Septembre. Il suffit que les parties adverses, qui invoquent sa jurisprudence, portent des couleurs politiques contraires, pour que la condamnation de l'une devienne immédiatement inévitable. On ne l'a pas vu encore, en effet, donner une fois gain de cause aux avocats chargés à sa barre des intérêts républicains !

Si M. le comte des Isnards et ses compères, que le tribunal correctionnel de Mar-

Jean-Pierre. — Mais non, dans le compte-rendu du budget, Monsieur le Curé.

M. le Curé. — Bon, mais les Jésuites !

Jean-Pierre. — Les Jésuites ne sont pas le clergé ; ils ne baptisent pas, ils ne marient pas, ils ils n'enterrent pas... Je croyais même, Monsieur le Curé, que vous ne les aimiez pas tant que ça les Jésuites !

M. le Curé. — Ce drôle est perverti par les mauvaises doctrines. Moins d'explications, il s'agit de signer la pétition ou d'être damné.

Jean-Pierre. — Damné par qui ?

M. le Curé. — Par Mgr l'évêque, par les cardinaux, par le pape, malheureux ! Ecoutez, François, votre mari veut être damné.

Françoise. — Est-ce Dieu possible !

M. le Curé. — Et vous le serez avec lui, pauvre femme !

Jean-Pierre. — Voyons, M. le Curé !...

M. le Curé. — Et tous vos enfants aussi : Claude, Antoine, Jeannette, Benoît, vous brûlerez tous dans l'enfer !

Les enfants pleurant. — Nous ne voulons pas brûler, M. le Curé !

M. le Curé. — Alors il faut que votre père signe ce papier... Allons, signe !

Jean-Pierre. — Mais je vous assure...

M. le Curé. — Tu veux donc faire le malheur de ta famille dans l'éternité... Ecoute tes enfants qui pleurent, regarde ta femme qui supplie.

Françoise. — Signe-le, Jean, puisque l'enfer est au bout.

Jean-Pierre. — Tenez, je signe pour avoir la paix... Et maintenant laissez-moi à mon ouvrage, tout ça ne fait guère pousser le froment...

M. le Curé. — Pourvu que ça fasse repousser les lois sacrilèges. Allons en convertir un autre.

seille vient de condamner à l'amende pour cris séditieux, pouvaient en appeler devant cet aréopage, il leur resterait certainement l'espoir d'être renvoyés chez eux blancs comme neige.

Autre hypothèse plus proche de la réalité : Supposé que dans l'ardeur de la lutte, à laquelle donnent lieu les projets de loi Jules Ferry, les évêques se laissent entraîner à des abus de parole, à des provocations séditieuses, et que le gouvernement soit obligé de recourir à la justice du Conseil d'Etat, pour avoir raison de leur révolte, quelle sera sa garantie, quel sera son appui ?

Mieux vaudrait pour lui prier le pape ou le général des Jésuites de donner des ordres, afin qu'on respecte sa suprématie.

On avouera que cette survivance du veto ordre-moralien a quelque chose de pénible et de ridicule. Ce n'est pas la Restauration ni l'Empire, qui eussent laissé subsister dans leur sein une anomalie des pouvoirs publics aussi choquante.

Le bonhomme Louis XVIII et le carbonaro Badinguet auraient brisé un Conseil d'Etat républicain comme verre.

La République, quelque mauvaise réputation que l'on s'efforce de lui faire, n'a pas le courage de se défendre, comme les gouvernements soucieux de leur existence. Au lieu de supprimer sans phrases les serviteurs indéliques, qui lui donnent du fil à retordre, elle biaise, elle tâtonne, elle attend.

La patience et la résignation de nos ministres sont vraiment admirables !

Le bruit court, à l'heure présente, qu'une décision rendue par les juriconsultes éminents que M. Dufaure s'est obstiné de maintenir à leur poste, les met dans une cruelle perplexité. Ils ne savent plus comment donner satisfaction aux vœux des communes qui demandent à être délivrées des instituteurs congréganistes, un arrêté en bonne forme ayant confirmé les prétentions d'eux. On les accuse même de retenir l'arrêt sous le boisseau, jusqu'à ce qu'on ait trouvé un expédient pour annuler ses effets.

En présence de cette opposition agaçante, que l'interprétation d'une législation tortueuse rend malheureusement possible, vous croyez peut-être que MM. Leroyer et Cie sont pris enfin de dégoût et résolus à recourir à quelque remède énergique ? — Allons donc ? — L'honorable garde des sceaux redoute de porter une main sacrilège sur le Conseil d'Etat, autant qu'un gendarme pourrait hésiter avant de prendre au collet un monsieur, pris en flagrant délit de... conversation trop intime.

M. Leroyer songe à demander une augmentation du nombre des conseillers d'Etat. « Multiplier l'espèce, s'est-il dit, c'est l'améliorer. »

Nous croyons que ce biais est une mesure intempestive : il n'aura pas la vertu d'amender les vieux conseillers restés en majorité, et il surchargera nos finances de quelques gros traitements de plus, tout à fait inutiles au bonheur des contribuables.

Puisque l'on peut par une loi accroître le nombre des conseillers d'Etat, l'on doit pouvoir par une autre loi lui faire subir l'opération inverse, c'est-à-dire le restreindre, et partant le réduire à zéro.

Supprimer le Conseil d'Etat, le démolir pour cause de vétusté, et le réédifier à nouveau, voilà l'obligation qui s'impose à nos législateurs.

Fallût-il pour réaliser cette œuvre, le secours d'un Congrès, de deux Congrès même, il n'y aurait pas d'excuses valables contre le recours immédiat à cette procédure extraordinaire.

Qui veut la fin veut les moyens, et qui trop hésite risque de tomber dans le fossé !

A l'Hospice

L'aumônier. — Tous nos assistés sont là, mon cher frère ?

Le cher frère. — Oui, monsieur l'aumônier, le compte y est : cent vingt-cinq, plus un paralitique que j'ai fait apporter dans un fauteuil.

L'aumônier. — Bien, mettez vos hommes sur deux rangs et attention au commandement...

Le cher frère. — Tout est prêt, voilà l'encre, le papier, les plumes...

L'aumônier (d'une voix haute). — Peloton, garde à v'os ! Posez signature... arche !

Le cher frère. — C'est fait !

L'aumônier. — Bravo, voilà la vraie discipline. Vous leur donnerez une prise de supplément.

Chez l'accouchée

La Sœur garde-malade. — Vous croyez que c'est le moment, monsieur le docteur ?

Le Docteur. — Préparez tout ! la chemisette, les langes, le berceau...

La Garde-malade. — Tout est là...

...

Le Docteur. — Voilà l'enfant !

La Sœur. — Un garçon ou une fille ?

Le Docteur. — Un garçon...

La Sœur. — Oh ! monsieur le docteur, si vous voulez...

Le Docteur. — Quoi donc ?

La Sœur. — Pour lui porter bonheur, faites-lui signer la pétition !

THEATRES

Grand-Théâtre — Après une représentation de *Faust*, samedi, où cette fois elle s'est produite sous les traits d'une Marguerite blonde, M^{lle} Heilbron qui devait, lundi, jouer la *Traviata*, a brusquement faussé compagnie à la direction et au public.

Prise à l'improviste, l'administration a dû, assez tard, poser des affiches annonçant un relâche, et invitant les locataires de places numérotées à se faire rembourser pour cause d'indisposition de cette étoile filante.

Seulement les affiches ont omis le mot obligatoire, — mais peu gracieux en la circonstance : — indisposition constatée. Par cette raison bien simple que lorsque le médecin envoyé pour vérifier l'indisposition se présenta au logis de M^{lle} Heilbron, l'oiseau avait déniché et s'était envolé, à tire d'ailes sur le railway P. L. M., ou ailleurs.

Que les directeurs ont donc de l'agrément avec les artistes ! Les plus nerveuses égarent leurs costumes, les autres tombent subitement malades quelques heures avant l'ouverture des bureaux. Sans compter ceux qui, comme M. Faure, prennent la mouche parce qu'on se permet de jouer *Guillaume* — et d'augmenter le format des affiches — pendant sa sacro-sainte présence à Lyon !

A l'égard de M^{lle} Heilbron, loin de nous la pensée de croire ce qui se murmurait dès samedi soir après la représentation de *Faust*, — à savoir que, n'ayant pastouré la salle pleine à son gré, elle aurait déclaré qu'un malaise subit l'atteindrait probablement lundi sur les 11 heures du matin.

M^{lle} Heilbron n'est point de ces chanteuses capricieuses faisant manquer une soirée pour de ridicules motifs. Oh non !

Nul n'ignore qu'elle est désagréablement affligée d'une chancelante santé. Quand elle est enrhumée, c'est qu'elle tousse pour de bon. Maintes fois ses directeurs à Paris ont eu maille à partir avec sa délicate organisation physique et les médecins ont noirci des rames de papier à constater des indispositions presque toutes subites. Quoique appartenant à la scène depuis l'âge tendre de 8 ans, M^{lle} Heilbron n'a jamais pu venir à bout de la faiblesse de son tempérament.

D'ailleurs, ce n'est point devant un public compatriote l'ayant chaleureusement accueillie, qu'elle aurait cédé à un caprice d'enfant gâtée. Ainsi tenons-nous pour réels l'enrouement, le coriza, la migraine ou le lumbago qui l'ont contrainte d'échapper à nos bravos. Victime des gibouées d'avril, Violetta est allée demander au climat bienfaisant de la capitale un remède à des maux qui disparaîtront, nous en avons l'espérance, aussi promptement qu'ils sont venus.

La semaine prochaine commenceront les représentations d'une artiste dont la santé — et la réputation — sont autrement solides. Il s'agit de M^{me} Galli-Marié qui au répertoire ordinaire dans lequel nous la connaissons, joindra *Piccolino* et *Carmen*. Avec elle, directeur et spectateurs auront moins à redouter les coups de froid improvisés et les fièvres intermittentes.

Célestins. — Engagée en représentations jusqu'à la fin de l'année théâtrale et — qui sait ? — pour plus longtemps, peut être, M^{lle} Luce, première chanteuse d'opérette, vient de débiter dans le *Petit Duc*. L'épreuve lui a été des plus favorables, et le public a fait au duc de Parthenay un sympathique accueil.

M^{lle} Luce est une toute petite personne, gentille à voir, agréable à entendre. Sa voix ne possède point, sans doute, autant d'ampleur, autant d'éclat et de portée que celle de M^{lle} Sichel, mais elle est fraîche, jeune, juste et d'une étendue largement suffisante pour son emploi. Elle sait, du reste, la concourir avec habileté, nuancer son chant, articuler nettement, phraser avec goût, sans procéder par saccades, et dire avec beaucoup de charme et d'expression, sans souligner à l'excès tous ses effets. Le jeu n'est peut-être pas exempt d'une légère préciosité, mais il est vif, plein de verve et d'entrain. Le débit est intelligent et ne dépasse pas la mesure.

En somme, la nouvelle venue a généralement plu, et sans vouloir tenter une comparaison désobligeante pour M^{lle} Sichel, nous pensons que, sous tous les rapports, M^{lle} Luce la ferait bien vite oublier.

A la condition que les autres rôles dans lesquels elle se produira ne modifient pas cette première impression, il nous est avis que ni les habitués des Célestins, ni la direction ne se repentiraient de l'engagement définitif de cette artiste pour la prochaine campagne.

La Fanfare lyonnaise, heureuse de réunir souvent ses nombreux amis, les conviait samedi dernier à une soirée-concert à laquelle ils s'étaient rendus avec un empressement d'autant plus vif, qu'à la satisfaction d'entendre de la bonne musique s'ajoutait le plaisir de participer à la gracieuse hospitalité qu'elle offre aux artistes et aux dilettanti de notre ville.

Vers minuit, la foule des invités encombrait absolument les salons du cercle de la Fanfare, dont le président, M. Deville, le directeur, M. Monet, et tous les membres faisaient les honneurs avec cette franche et simple cordialité qui double le prix de ces réunions.

Mesdames Félicie Arnaud, Amélie Luigini, d'Erville, Legénis, Cécile Mézeray; Messieurs Stéphane, Herbert, Viteux, Delrat, Guillien, Echette, Plançon, Nerval et Sermin, MM. A. Luigini, Fargues, Laussel, Forestier, Angelo del Vasco, MM. Dalbert, Nigri, Noblet, etc., s'y sont fait tour à tour écouter et applaudir avant le souper d'usage.

Après la traditionnelle soupe au fromage, le concert a recommencé jusqu'à une heure tellement avancée que le jour paraissait depuis longtemps quand la fête a pris fin.

Nous ne jurerions même pas qu'elle ne dure encore.....

G. LAURENT.

Pour tous les articles non signés : Le Gérant responsable, A. ALRICY.

Lyon. — Imp. LABAUME, c. Lafayette, 5, A. ALRICY, suc.

Néanmoins, le grelot est attaché, et la question ne tardera pas à être portée devant les Chambres.

Nous pouvons nous attendre à des débats assez vifs.

Ces deux mots de « mairie centrale » ont le privilège, en effet, sinon d'effrayer, tout au moins d'inquiéter bon nombre de gens timorés, timides, des libéraux même, qui craignent de voir l'administration municipale livrée entièrement à des mains, nous ne dirons pas suspectes, mais inexpérimentées ou incapables.

« — Voyez, nous disent-ils, la composition de notre conseil municipal. Notre grande cité est-elle vraiment représentée comme elle doit l'être !

« Sans parler de situations personnelles qui manquent trop souvent de « surface, » ne trouve-t-on pas dans nos conseils élus une proportion exagérée de citoyens dont l'intelligence, le savoir, l'esprit politique sont au-dessous de la moyenne !

« Est-il prudent, est-il sage, dans l'intérêt même de la République, de mettre encore en relief cette médiocrité administrative, en lui accordant la prépondérance de la mairie centrale, en lui prêtant une nouvelle autorité, dont elle risque de fort mal se servir ?

« Les mœurs municipales ne sont pas encore mûres à Lyon, pour une mairie centrale... Attendons ! »

Il y a du vrai et du faux, dans ces arguments qui résument, croyons-nous, toutes les objections que soulève la question de la mairie centrale chez les esprits bien intentionnés, qui ne se posent pas en adversaires résolus de nos franchises municipales. Car de ces derniers, il n'y a lieu de s'occuper : on ne blanchit pas les nègres.

Nous sommes loin de prétendre que les différents conseils municipaux qui se sont succédés à Lyon, depuis 1870, aient été des modèles d'intelligence, de savoir, de capacité et d'expérience. Il faut même reconnaître que, sauf quelques exceptions, la plupart des membres de ces conseils étaient pourvus d'une éducation politique par trop rudimentaire.

Aujourd'hui encore, les Solon, les Lycurgue, les Turgot, etc., n'occupent pas précisément les trente-six sièges de l'Hôtel de ville.

Mais à qui la faute ? N'est-elle pas justement à l'éloignement systématique des affaires, à l'ostracisme infligé aux démocrates des grandes villes pendant toute la durée de l'empire ?

Le système des commissions municipales et des préfets-maires a eu ce grave inconvénient, non seulement de livrer tous les intérêts d'une cité aux mains d'un pouvoir central sans contrôle et sans scrupules, mais encore de tenir dans l'ignorance et dans l'enfance tous les citoyens qui pouvaient être investis d'un mandat public.

Aussi, qu'est-il arrivé ? Le jour où l'empire s'est effondré, une réaction s'est produite en sens contraire, sans ménagements, sans transition, sans mesure.

Aux privilégiés des commissions municipales, nous avons vu succéder d'abord les violents du comité de salut public, ensuite les inexpérimentés et les incapables des conseils élus.

Les premiers avaient pris des leçons de dictature chez les autoritaires de l'empire, les seconds n'avaient pu prendre de leçons nulle part. Ils arrivaient neufs aux affaires, avec des idées préconçues, des principes mal définis, des théories mal digérées et qui devaient naturellement se heurter au maniement pratique des affaires.

Des fautes ont été commises, c'était inévitable ; mais, somme toute, en marchant on a appris à marcher un peu, à trébucher moins souvent. La preuve, c'est que nos conseils municipaux, actuellement, pèchent plutôt par leur stérilité et leur inaction, que par une agitation inquiétante. S'ils ne font pas grand bien, ils ne font pas grand mal, et nous espérons que sous peu, après avoir désappris à faire le mal, ils apprendront à faire le bien.

Ce même raisonnement s'applique à la mairie centrale, dont le principe n'est pas discutable. Vous craignez qu'une mairie centrale ne devienne dans l'application un prétexte de conflits, de dualisme et de mauvaise administration.

Il est possible que quelques-uns de ces

inconvéniens se présentent, mais ils se présenteront d'autant moins que l'on mettra plus de bonne volonté à ouvrir la voie aux franchises municipales, à compléter cette éducation politique qui n'est qu'ébauchée. Plus les résistances s'accroîtront, plus les dissentiments et les rancunes courront risque de s'aggraver et de tourner à l'aigre. Plus on se perpétuera dans l'immobilité et la routine, moins on apprendra à marcher.

Ajoutons que si nos trente-six conseillers municipaux ne sont pas tous des aigles, il en est toujours quelques-uns dans le nombre chez lesquels l'on pourra trouver un maire fort acceptable, assez intelligent, assez instruit, assez politique, pour ne pas faire mauvais ménage avec le préfet, son voisin.

En résumé, si le rétablissement de la mairie centrale peut présenter quelques inconvénients, comme les meilleures choses de ce bas monde, elle présentera le triple avantage :

1° De compléter l'éducation politique de nos municipalités, en les initiant, dans la limite de leurs attributions, au maniement des affaires qui est la meilleure école contre les utopies, les rêves et les théories imaginaires ;

2° D'enlever tout prétexte aux récriminations, aux revendications et aux rancunes ;

3° D'accorder à la seconde ville de France les mêmes prérogatives et les mêmes immunités qu'à un village de trois cents feux.

Quant aux exagérations, aux incapacités, aux maladresses, elles ne sont pas très-redoutables sous un régime de liberté, car le bon sens public en fait vite justice, et le temps n'est pas éloigné, croyons-nous, où les fruits secs de nos conseils, nommés dans un moment d'erreur, de préjugés ou de passions, seront rendus à leur obscurité native.

Les Communards mécontents

Les condamnés de la Commune, réfugiés à Genève, font les difficiles.

Les uns repoussent a priori une loi d'amnistie qui n'est pas complète et qui tient plus de la grâce que de la réhabilitation.

Les autres protestent contre l'humiliation qui leur serait imposée d'acquiescer par avance à l'inscription de leurs noms sur les listes de pardon.

Celui-là est furieux de ce qu'on ose, à son insu et sans son autorisation, solliciter la bienveillance du chef de l'Etat en sa faveur.

On voit bien que ces exilés dégustent le pain amer de l'exil sur une terre hospitalière qui n'a rien de commun avec les plages de Nouméa.

Ils se donnent une importance que leurs concitoyens de la mère-patrie n'admettent point, et ils se drapent dans une dignité qui est tant soit peu compromise.

Lorsque Victor Hugo, réfugié à Guernesey, refusa dédaigneusement l'entrée « en libre franchise » que lui octroyait l'homme de Décembre, il ne fit pas tant de vacarme.

On dirait que les contumaces, échappés heureusement aux tribunaux militaires de Versailles, ont pris à tâche de justifier les hésitations de la Chambre pour l'œuvre de miséricorde entière, sans réserve, que lui demandaient les partisans de l'amnistie absolue.

Il est juste, toutefois, de reconnaître que tous les réfugiés ne font pas fi également de la loi votée en leur faveur.

Ce sont les turbulents, les amateurs connus de réclames politiques, qui font tout le tapage. — Eh bien ! que les turbulents, que les tapageurs, refusent « les présents d'Arta-xercès ! »

La France s'est habituée à leur absence, elle ne s'en trouve pas trop mal, et la République peut faire son chemin sans qu'ils viennent pousser à la roue.

En attendant, M. le Président Grévy applique généreusement la loi de l'amnistie restreinte. Il amnistie, sans s'inquiéter des remontrances ridicules de quelques égarés. Un décret vient encore de rendre la patrie à 232 proscrits.

S'il y a des communards assez châtouilleux, assez difficiles, pour trouver que la France est ingrate à leur égard :

Qu'ils restent à Genève, avec leurs froissements !

L'expérience est faite ; la démonstration est archi-évidente. Le grand conseil des ministères et des préfetures, tel que l'a fait l'assemblée de malheur, tel qu'il subsiste aujourd'hui, n'est pas le Conseil d'Etat, mais le Conseil des Taquins de la République. Il est urgent de mettre fin — par une proposition champêtre indéfinie — à leurs tanières absurdes.

LE SÉNAT LABORIEUX

Le Sénat a décidé qu'il finirait ses vacances le 8 mai prochain, tandis que Messieurs la Chambre basse continueront d'aller cueillir les coquelicots dans les blés jusqu'au 15. Le rapprochement de ces deux dates a une signification éloquent.

Qui donc prétendait que les honorables membres conscrits avaient un penchant marqué pour le farniente et la villégiature ?

Le Sénat invalide..., le Sénat paresseux..., le Sénat somnolent..., toutes ces vilainesithèses n'étaient que de méchantes calomnies.

A l'exemple des miraculés de Lourdes, qui proclament l'effet de la grâce divine sur eux, jetant leurs béquilles en l'air et en exécutant sur l'herbe de pieuses gambades, les membres de la la Chambre haute ont voulu prouver qu'ils étaient travailleurs autant que leurs confrères d'en face, en réduisant au minimum leurs vacances traditionnelles Pâques.

Ce sont lesdits confrères qui ont un pan-nez !

Quand M. le président Gambetta mit aux voix la date du 19, pour le jour du retour à Versailles, un élu du suffrage direct, quelque indigné, s'écria : « Nous ne sommes pas des sénateurs ! » et le 19 fut repoussé.

Quand il proposa ensuite la date plus rapprochée du 17, un autre élu du 14 octobre essaya d'échapper ces mots : « Est-ce M. de la Gardie qui propose cette date ? », et tous les mains se levèrent contre le 17.

Bref, Messieurs les députés fixèrent leur tour au 15 mai, croyant faire preuve de beaucoup de zèle.

Ne leur en déplaise, ils ne sont que des ignants, en comparaison des « vieux républicains » de la politique, qui arriveront bons premiers, avec une avance de huit jours.

Cette fois, les rieurs sont bel et bien du côté du Sénat, qui, du coup, relève sa réputation un peu amoindrie. Les bravos ne lui ont pas été ménagés dans la foule. Ce serait entôt un hosanna universel, si son amour pour le travail pouvait aller jusqu'à « l'activité dévorante. »

Quelle leçon pour les mandataires du peuple, tous fringants de prétentions et de jeunesse ! Ils ont sur le métier les lois Ferry, la proposition Laisant, la loi militaire, la révision des traités de commerce, etc., etc., sous le prétexte fallacieux de laisser à la commission du budget le temps d'élaborer son rapport, ils fichent la navette par terre pour aller courir les champs pendant quantité de jours !

Il faut que des vieillards, des vétérans, des essouffés, des asthmatiques, leur donnent l'exemple de l'application aux affaires !

Nous demandons une augmentation de traitement pour les pères conscrits, prélève sur celui des députés par trop boulevardiers.

Une prime d'encouragement est de toute justice en cette circonstance.

Messieurs les députés, faites nous de la besogne, ou passez une partie de l'argent au Sénat laborieux !

LA MAIRIE CENTRALE

Notre nouveau préfet, M. Oustry a été reçu à son arrivée, — après les compliments d'usage, — par ce vœu du Conseil municipal : « Monsieur le Préfet, nous demandons instamment le rétablissement de la mairie centrale. »

Déjà, lors de l'installation du général Barre, M. Munier, président de notre municipalité, avait émis le même desideratum, avec une opportunité contestable. L'intention était excellente, mais enfin on n'erat hic locus.

Aujourd'hui, c'est différent, et le représentant officiel du gouvernement était parfaitement placé pour être le confident des aspirations municipales.

Naturellement, M. Oustry a répondu à ces ouvertures d'une façon aussi vague que possible, attendu qu'il n'avait pas eu le temps, en vingt-quatre heures, de se former une opinion.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE
A 46,000 Actions
 de la Compagnie française du
TÉLEGRAPHE

DE
PARIS A NEW-YORK

SOCIÉTÉ ANONYME
 Au capital de 42 millions de francs divisé en 84,000 actions
 de 500 francs chacune
 Constitué définitivement le 27 mars 1879.
 STATUTS CHEZ M^e DUFOUR, NOTAIRE, A PARIS

Siège social à Paris
Conseil d'Administration :

- Président, M. PUYER-QUETIER, G. O. ancien ministre des finances, sénateur.
- MM. le Vice-Amiral BOSSE, V. O.
- E.-J. De BRUGIÈRE, négociant à New-York.
- Le général Z. C. DEAS, de New-York.
- Lecasse Charles, propriétaire.
- De CIRCOURT, ancien conseiller d'Etat.
- Remy de COURCELLES, courtier de commerce.
- Comte d'ESPÈL, ancien sénateur.
- De LAMBERTY, Maire de forges.
- Comte de VALON, ancien député.

Un groupe représenté par la Société Financière de Paris, et faisant partie des souscripteurs des 84,000 actions, met ces 16,000 titres à la disposition du public au prix de 512 fr. 50 c.

50 fr. en souscrivant;
 87 fr. 50 à la répartition;
 125 fr. le 1^{er} juillet 1879;
 125 fr. le 1^{er} octobre 1879;
 125 fr. le 1^{er} janvier 1880.

Les souscripteurs auront, à toute époque, à partir de la répartition, la faculté d'anticiper la totalité des versements ultérieurs : ceux qui useront de cette faculté, recevront un titre définitif au porteur.

L'admission à la cote officielle sera demandée.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE
Le Mardi 15 Avril 1879

A PARIS, à la Société générale de crédit industriel et commercial, 72, rue de la Victoire.
 — à la Société de dépôts et comptes courants, 2, place de l'Opéra.
 — à la Société de l'Union générale, 9, rue d'Antin et boulevard Saint-Germain, 209;
 Et aux succursales de l'Union générale :
 A LYON, 16, rue de Lyon.
 A SAINT-ÉTIENNE, 6, place de l'Hôtel-de-Ville.
 A MARSEILLE, 18, rue Montgrand.
 Et à LILLE, 17, rue de Puébla.

On peut souscrire dès à présent par correspondance. Accompagner les lettres du montant du 1^{er} versement.

ÉCONOMIE SÉRIEUSE
 Gardez vos Fourrures, Plumes, Lainages, Tentures, etc. L'Insecticide foudroyant préserve infailliblement des mites, teignes, etc. E. Galzy, fabric., 28, Bugeaud, Lyon. Le kilogr., 12 fr.; 100 gr. p. poste, 1 fr. 95.

A LA RENOMMÉE
 44, place de la République, 44
 ANGLE DE LA RUE CHILDEBERT
 LYON

GRANDS MAGASINS de CHAUSSURES
 Pour hommes, dames et enfants, toutes fabriquées à la maison par les meilleurs ouvriers cordonniers. Quoique ces chaussures soient vendues meilleur marché, elles diffèrent absolument de toutes celles vendues dans les maisons où le marchand achète et revend cet article comme il le ferait de tout au re, sans connaissance spéciale.

APERÇU DES PRIX :
Pour Hommes
 Bottines grain du Levant, très-fortes . . . 13 50
 Bottines grain du Levant, cousues, fines . . . 15 00
 Bottines veau, fortes . . . 15 00
 Bottines veau fin, cousues . . . 16 00
 Bottines vache, vernies, cousues . . . 18 00
 Bottines veau mégis, fines, cousues . . . 18 00
 Souliers veau et chèvre, cousus . . . 12 00
 Napolitains forts . . . 12 00

Pour Dames
 Bottines satin laine, cousues . . . 6 50
 Bottes satin anglais, boutons, cousues . . . 7 50
 Bottes satin claquées, vernies . . . 7 50
 Bottes chagrin, depuis . . . 7 75
 Bottes satin, à élastiques, cousues . . . 6 50
 Le même article, très fin . . . 8 50

Chaussures de luxe, chaussures pour garçons et pour enfants.
GRAND ASSORTIMENT DE SOULIERS FANTAISIE
 La Maison n'a pas de succursale.

SAGE-FEMME
 Maison d'Accouchement
TENUE PAR M^{lle} JEANNIN
 5, rue de la Platière, Lyon

PENSIONNAIRES
 Soins les plus assidus. Discretion assurée.
PRIX MODÉRÉS
 Se charge de placer les enfants.

On demande à acheter
DEUX CHEVAUX
 De préférence bais foncés
 S'attellant ensemble et séparément; âgés de 7 à 8 ans.
 S'adresser à l'Agence générale de publicité, 14, rue Confort.

Phthisie, Toux opiniâtres, bronchites
 (Voir aux Annonces Capsules DARTOIS)

MAISON D'ACCOUCHEMENT
 Soins M^{me} DUPOUR Discretion
 TIENT DES PENSIONNAIRES
 Lyon, 31, rue Centrale (Ecrire franco)

AU LABOUREUR
 Maison recommandée pour la bonne fabrication des
CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES, FILLETTES ET ENFANTS

BON MARCHÉ
ÉLÉGANCE
ET
SOLIDITÉ

Hommes 12fr
 Femmes 8fr

Dépôt de la chaussure Pinet
 Maison CASSET, rue de la République, 32 (ex-rue de Lyon)

LA SOUSCRIPTION
 aux Actions de la C^{ie} Française du
TÉLEGRAPHE
 DE
PARIS A NEW-YORK
 sera ouverte et sera close
 LE 15 AVRIL, A 9 H. DU MATIN | LE MÊME JOUR, A 6 H. DU SOIR
 DANS LES BUREAUX DE
L'UNION GÉNÉRALE
 16, rue de la République, 16

Articles de Luxe et de Fantaisie

M^{on} CASSET
 Rue de la République 32 (EX-RUE DE LYON)

MAROQUINERIE **ÉVENTAILS**

Bijouterie. — Tabletterie
 Sacs gileciers, Necessaires garnis
 Ébénisterie artistique
 Porte-Bouquets, Passe-Partout
 Chapelles, Petits Bronzes
 Albums, Souvenirs, Porte-Monnaie
 Caves à Liqueurs

Porte-Cigares en Cuir de Russie

AUX MEDAILLES
 Rue de l'Hôtel-de-Ville, 74 et 76, Lyon

MAGASINS DE **MAISON**
CHAUSSURES les plus vastes de France
PRIX-FIXE
 Assortiments immenses pour Hommes, Dames & Enfants
 Succursale à St-Etienne, rue St-Louis, 12, près l'église

J.-C. SIMIAN
 Fabricant
PRIX-FIXE

ÉLIXIRS PUY N° 1 ET N° 2
 Les Elixirs n° 1 et n° 2 sont des préservatifs puissants contre la peste, maladies contagieuses, épidémies et autres, comme ils sont pour les **rhumatismes**, les acetés du sang, maladies secrètes et affections vireuses, qui disparaissent par leurs principes détersifs et désobstruants, chassent et éliminent du torrent de la circulation toutes espèces d'acetés des humeurs, qui sont l'origine de la plupart de nos maladies.

L'Elixir n° 1, pour les enfants, les personnes frêles, maladies de poitrine, d'estomac, maladies chroniques, etc. n° 2, comme il est dit plus haut. Ces Elixirs sont hygiéniques, fortifiants, donnent du timbre à la voix, dégagent l'ouïe, éclaircissent le teint et la vue, donnent une nouvelle vie à tous ceux qui en font usage.

Chez Puy, seul inventeur. Laboratoire, rue Neuve-des-Charpennes, 41 (près Lyon).

Etude de M^e Vincent CHAPUIS, avoué à Lyon, place de la République, 44.

VENTE en l'audience des criées du Tribunal civil de Lyon, en cinq lots séparés, 1^o d'une
PROPRIÉTÉ
 close de murs, contenant : bâtiments, cour et jardin, située à Saint-Didier-au-Mont-d'Or, lieu des Combes, canton de Limonest, d'une contenance d'environ 17 ares.

2^o D'un tènement de **Vigne**, dite Verchère, d'environ 25 ares, située en la même commune de Saint-Didier-au-Mont-d'Or;

3^o D'une **Vigne**, de la superficie d'environ 22 ares, sive au même lieu;

4^o D'un **Pré** de 11 ares 55 centiares, situé à Limonest, hameau de Saint-André;

5^o D'un **Bois** de 10 ares 34 centiares, situé à Polymieux, lieu dit les Pins et Fournat, canton de Neuville-sur-Saône.

Saisis au préjudice du sieur François-Xavier FILLOD père, demeurant à Lyon, rue du Jardin-des-Plantes, 1.

Adjudication au **Samedi 10 Mai 1879**, à midi, au Palais de justice.

Nota. — S'adresser, pour les renseignements, en l'étude de M^e Vincent CHAPUIS, avoué, place de la République, 44, et pour voir le cahier des charges, au greffe du Tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

ANÉMIE, CHLOROSE, MANQUE D'APPÉTIT
 Mauvaises Digestions, Convalescences prolongées.

VIN BERTRAND
 Le Tonique par excellence

A BASES DE QUINQUINA & D'EXTRAIT DE MALT COMBINÉS AUX principes aromatiques du café, du cacao, de la vanille et de l'écorce d'orange

Le seul apéritif, le seul fortifiant, le seul fébrifuge, le seul reconstituant d'un usage agréable, soit par le travail, soit par la maladie, soit par toutes autres causes débilitantes, dissimulant parfaitement, sous un goût exquis, la saveur amère de la substance médicamenteuse qui en fait la base principale et en conservant ses principes actifs, le seul enfin justifiant cette maxime d'Horace :
Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.
 Celui-là atteint la perfection qui sait joindre l'utile à l'agréable.

ENTREPOT GÉNÉRAL CHEZ L'INVENTEUR
 Pharmacie des Archers, rue Confort, 12, Lyon
 DÉPÔT DANS TOUTES LES PHARMACIES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER
PRIX : 5 FRANCS
 Pour éviter les contrefaçons, exiger la signature : LÉON BERTRAND
 Expédition franco à partir de 6 bouteilles.

EN VENTE
 LE
PASSE-TEMPS
 Journal
 Paraissant tous les dimanches
 Littérature, Beaux-Arts, Musique, Poésies, Biographies, Nouvelles

Administration et Rédaction :
 14, RUE CONFORT, A LYON

15 centimes le numéro 15 c.
 Abonnements : Un an, 7 fr.; — Six mois, 4 fr.; — Trois mois, 2 fr.

LAVAGE DE TÊTE
AU PANAMA

Séchage instantané, Coupe de cheveux microscopiques. Teintures brune, noire ou blonde. — Salon d'application et de consultation. — Discretion assurée — **ROCHON**, breveté, cinq fois médaillé aux expositions de Vienne, Lyon et Paris. RUE GRENETTE, 34, Lyon.

CAPSULES DARTOIS
A LA CRÉOSOTE DE HÊTRE

Seul remède spécial contre la **PHTHISIE** et les **TOUX OPINIÂTRES** qu'il améliore rapidement. — Guérison prompte et assurée dans tous les cas de **BRONCHITES CHRONIQUES, CATARRHE, ENGORGEMENT PULMONAIRE, ASTHME HUMIDE**. — Les Capsules Dartois, de la grosseur d'une pilule ordinaire, n'ont aucun goût et sont prises sans difficulté. — Les malades qui ont tout employé sans succès peuvent facilement se convaincre de leur efficacité, car un seul flacon suffit.

3 fr. dans les Pharmacies. — Expédition et brochure franco. — 97, rue de Rennes, Paris.

ÉPILEPSIE **CRISES NERVEUSES, HYSTERIE**
 Traitement gratuit jusqu'à disparition des crises.
 D^r RIVALLS, 107, rue de Rennes, PARIS ou par correspondance.

VÉRITABLE TOILE SOUVERAINE
 Contre DOULEURS rhumatismales, PLAIES et BLESSURES
 préparée par **VERRIÈRE**, pharm. à Lyon
 Rue St-Côme, 8, à **FOURS-BLANC**
 Prix 6 fr. le mètre (l^e) contre mandat-poste. Exig. sur la toile le cachet Verrière. Dép. d. toutes les pharm.

CHOCOLAT-MENIER
 le véritable
 le meilleur

PÂTE & SIROP D'ESCARGOTS
 De MURE, à PONT-SAINT-ESPRIT
 La Pâte et le Sirop de MURE guérissent sûrement les irritations de poitrine, rhumes, catarrhes aigus ou chroniques, asthme, coqueluche.
 Prix de la Pâte : 1 fr. la boîte. — Prix du Sirop : 2 fr. le flacon.
 Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies. — Refuser les contrefaçons.

PLUS DE RHUME DE CERVEAU
 Guérison en 24 heures par la **POUDRE EGALON**
 0 fr. 75 c. — Dans les Pharmacies.

INJECTION
 GUÉRISON PROMPTE ET RADICALE DES ÉCOULEMENTS PÉNIENS OU ANCIENS. PLUS INVASIVE ET DÉSAGRÉABLE. PERTES BLANCHES PAR L'INJECTION. On Kaebor & King. Place Maréchal. 10. ST-ÉTIENNE.

Dépôt : Pharmacie des Célestins et toutes les Pharmacies.

AUX ASTHMATIQUES
 16 ans de succès et des cures si nombreuses qu'elles ne se comptent plus, prouvent que le traitement de M. Aubré, médecin-pharm. à Forté-Vidaud (Eure-et-Loire), est sans rival contre l'asthme, la toux, l'oppression, la bronchite, le catarrhe; il est à la portée de tous. Consultations par correspondance, renseignements gratuits.

Pharmacie **LANGLADE & AUGUET**, rue Thomassin, 8.
NÉURALGIES, MIGRAINES, MAUX DE TÊTE
 Guérison rapide et sûre par
la Poudre Antinéuralgique de G. Langlade